

faire un texte suivi. Le seul absent fut donc le commissaire à protection de la vie privée qui préféra décliner.

Les agences ont chacune été créée par une loi du Parlement. Certaines, comme Élections Canada et le Bureau du vérificateur général, existent depuis les tous débuts de la Confédération, et elles ont d'ailleurs fait énormément pour renforcer la confiance de la population à l'endroit du processus électoral et des dépenses publiques. Les autres charges ont été créées en l'espace d'un peu plus d'une génération, suite à l'évolution du climat politique et des attentes du public. La première des quatre autres, celle de commissaire aux langues officielles, a été expressément instituée pour surveiller l'application de la Loi sur les langues officielles adoptée en juillet 1969. La loi sur les droits de la personne, qui prescrivait la création d'une Commission sur les droits de la personne, fut proclamée le 1er mars 1978, moins de deux ans après que le Canada eût ratifié une série de conventions de l'ONU sur les droits civils, politiques, sociaux et économiques. C'est à peu près au même moment qu'allait également porter fruit une campagne lancée plusieurs années auparavant par un député conservateur fédéral, Jed Baldwin, pour la création d'une charge d'agent du Parlement destinée à promouvoir l'accès à l'information et à protéger la vie privée des citoyens. C'est en 1978 qu'en vertu de la Partie IV de la Loi sur les droits de la personne, Inger Hansen, qui était devenue quelques mois plus tôt l'une des cinq commissaires aux droits de la personne, fut nommée simultanément commissaire à protection de la vie privée et commissaire à l'information. Cinq ans plus tard, le 1er juillet 1983, la Loi sur la protection de la vie privée et la Loi sur l'accès à l'information allaient être proclamées. Les deux agences furent placées chacune sous la direction d'un commissaire distinct mais, comme elles n'avaient qu'un effectif réduit, elles partagèrent pour un temps les mêmes locaux et le même personnel administratif.

Chacune de ces agences a son caractère distinct puisqu'elles ont toutes des responsabilités et des problèmes qui leur sont propres et que toutes sont subordonnées au Parlement de façon différente. Toutes continuent à évoluer à mesure qu'elles s'emploient à trouver des façons de faire plus efficaces. Face à des situations différentes, chacune attaque ses problèmes à sa manière. Toutefois, comme elles relèvent toutes

directement du Parlement, elles ont également des préoccupations communes.

Les directeurs des agences (Denis Desautels, l'ex-vérificateur général, qui a fait partie du groupe de discussion deux jours avant son départ à la retraite, Jean-Pierre Kingsley, le directeur général des élections, Michelle Falardeau-Ramsey, la présidente de la Commission des droits de la personne, Dyane Adams, la commissaire aux langues officielles, et John Reid, le commissaire à l'information) ont été invités à s'exprimer sur cinq grands thèmes; leurs opinions sont reproduites ici telles qu'ils les ont formulées, sans que la rédaction n'ait tenté de les modifier ou de les contester. Par conséquent, ce texte n'a nullement pour intention de porter un jugement sur l'efficacité des agences, ni sur la façon dont celles-ci sont perçues par le législateur, le gouvernement ou le grand public, préférant relater comment leurs dirigeants voient leurs rapports avec le Parlement et avec le gouvernement.

Des consultations préalables nous ont permis de dégager cinq questions à la fois importantes et délicates: 1) vos relations avec le Parlement; 2) comment vous renforcez l'impact de vos conclusions et recommandations; 3) le processus d'approbation de votre budget; 4) votre degré d'indépendance par rapport au gouvernement; et 5) votre mode de nomination. On notera que les questions sont délibérément posées à la deuxième personne de manière à pouvoir dégager l'opinion formée par chacun de ces cinq agents du Parlement au sujet de la situation particulière de son organisme.

En publiant sous une même rubrique les opinions exprimées en toute franchise par les dirigeants des cinq agences au sujet de leurs réalisations, de leurs

En publiant sous une même rubrique les opinions exprimées en toute franchise par les dirigeants des cinq agences...nous voulions faciliter les comparaisons pour les législateurs.

dilemmes et de leurs aspirations, nous voulions faciliter les comparaisons pour les législateurs. L'utilité de cette formule a déjà été attestée par la décision, prise récemment par la Chambre des communes, de rehausser le statut de ces dirigeants en